

Annexe VI

Dispense d'unité et d'épreuve professionnelle CAP assistant(e) technique en milieux familial et collectif

Epreuves du CAP assistant(e) technique en milieux familial et collectif	Titre professionnel « Assistant de vie aux familles » (ADVF) délivré par le ministère chargé de l'Emploi
EP1 : Services aux familles	Sont dispensés de l'EP1 : - les titulaires du CCP1 du titre professionnel ADVF (arrêté du 17 mars 2016 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2003 modifié relatif au titre professionnel ADVF) ; - les titulaires du titre professionnel ADVF.
EP2 : Services en collectivités	